

ment, il semble de plus en plus que le projet tel qu'envisagé actuellement donnera vraisemblablement lieu à d'autres problèmes graves de qualité de l'eau dont on ne s'est pas suffisamment occupé, tels que la turbidité accrue de l'eau et sa température plus élevée. Tous ces faits sont clairement exposés dans notre note diplomatique n° 432 déposée à la Chambre par le ministre il y a quelques jours.

Nous sommes sensibles au souci exprimé par plusieurs députés à ce sujet. Les députés noteront que nous avons signalé aux autorités américaines les répercussions éventuelles du projet sur l'application de la déclaration de Stockholm et les obligations assumées par le Canada et les États-Unis aux termes du Traité des eaux limitrophes internationales. Les problèmes du projet de détournement des eaux à Garrison ne concernent pas automatiquement la Commission mixte internationale aux termes du Traité. C'est pourquoi nous continuons de nous occuper de la question au niveau intergouvernemental.

D'ici réception d'une réponse à notre note du 23 octobre, nous ne saurions dire au juste quel rôle la Commission pourrait être appelée à jouer. Nous aurons vraisemblablement l'occasion de rencontrer des hauts fonctionnaires américains d'ici quelques semaines en vue de trouver une solution au problème; nous espérons, il va de soi, que les États-Unis accepteront le moratoire demandé dans notre note du 23 octobre dernier. La Chambre peut être assurée, comme nous le lui avons répété dans le passé, que toute solution assurera le respect entier des droits et intérêts canadiens.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'OFFRE GOUVERNEMENTALE D'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS SUBALTERNES

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, le 25 octobre 1973, j'avais posé au ministre des Finances (M. Turner) une question qu'on retrouve à la page 7212 du Hansard. Il était alors devenu évident que le gouvernement allait suivre les conseils des grandes entreprises—comme il le fait habituellement—et porter les traitements des hauts fonctionnaires à environ \$60,000 par année, une augmentation d'environ 20 p. 100. En même temps, le gouvernement faisait une offre aux employés subalternes de la Fonction publique d'environ 7 p. 100 pour une période de trois ans.

Sauf erreur, les hauts fonctionnaires ne sont pas syndiqués et il s'agissait d'une offre préliminaire. Mais je vous parle ce soir des principes de cette offre et des principes du gouvernement actuel et, pendant que mes amis à ma gauche sont ici, je me permets de leur dire que ce sont les principes qu'ils appuient quand ils appuient le gouvernement actuel. Au cours des dernières années et des derniers mois d'administration inapte, le pays a connu un taux d'inflation de 8.7 p. 100. Une personne gagnant \$100 il y a un an a maintenant le pouvoir d'achat de quelqu'un gagnant \$91.30. Il y a donc eu une réduction de 8.7 p. 100 du pouvoir d'achat réel. Le gouvernement actuel a eu l'audace dans ses négociations d'avancer que 7 p. 100 pour trois ans était tout ce à quoi ils avaient droit. C'est peut-être que la Fonction publique du pays n'est pas tellement efficace. Beaucoup d'entre nous ici ont été à même de constater le gaspillage du gouvernement actuel. Mais ce gaspillage dépend de la façon dont le gouvernement administre ses affaires. Il faut l'imputer à ceux à qui on offrira l'augmentation de 20 p. 100. Rien n'indique que le gouvernement sera plus efficace, qu'il utilisera mieux ses employés ou organisera plus efficacement les affaires du Canada si l'on

Ajournement

offre un traitement plus élevé à ceux des échelons supérieurs. Par conséquent, pour épargner de l'argent, on recommande de donner moins aux échelons inférieurs.

● (2210)

Il y a quelques instants, j'ai parlé du taux d'inflation de 8.7 p. 100. Si l'on analyse ce chiffre important fourni par Statistique Canada, que découvre-t-on? D'abord, il englobe diverses composantes comme l'habitation. Il tient compte du fait que bon nombre de Canadiens sont propriétaires de leurs maisons et qu'ils supportent des dettes contractées relativement à ces maisons il y a cinq ou dix ans, à un taux d'intérêt de 5, 6, 7 ou 8 p. 100. Mais les jeunes qui s'achètent une maison de nos jours et dont certains occupent des postes inférieurs dans la fonction publique ne font pas face à ce genre d'inflation dans l'habitation, mais plutôt à une inflation qui dans ma circonscription, a entraîné une augmentation de 20 p. 100 du prix des maisons cette année.

Le taux d'inflation peut se situer à une moyenne de 8.7 p. 100, mais alors il faut nous demander ce que signifie la moyenne. Elle représente les avantages dont bénéficient ceux qui ont des revenus. Elle représente le fait que certaines familles n'ont pas d'enfants en pleine croissance à la maison qui demandent de plus en plus de nourriture. Elle ne tient pas compte du fait que certaines familles doivent acheter plus d'aliments cette année que l'année dernière et que le prix des aliments a augmenté de 16 à 18 p. 100.

La moyenne de 8.7 p. 100 est un chiffre global qui n'est pas réaliste dans le cas des familles qui poussent. Quelle est l'offre gouvernementale aux fonctionnaires des postes inférieurs? Sept pour cent pour trois ans. Une telle offre est inexcusable. A ce temps-ci de l'année, je dirais que c'est une offre digne de Scrooge. Il n'y a aucune raison pour ne pas offrir à tout employé de la fonction publique de ce pays un traitement qui tient compte du coût de la vie. Nous devons nous souvenir que la hausse du coût de la vie est en grande partie la responsabilité d'un gouvernement incapable, qui imprime de la monnaie afin de régler ses factures et qui refuse d'appliquer une politique des revenus visant à limiter l'avarice des gros syndicats et des grandes entreprises.

Le gouvernement reçoit les conseils des grandes entreprises et des grands syndicats, des grands syndicats à ma gauche et des grosses entreprises en face de moi. Le gouvernement ne se soucie pas vraiment du Canadien moyen. Il trouve que tout va bien si 20 p. 100 seulement de la population n'a pas à souffrir de l'inflation même si tous les autres ne savent plus comment payer leurs factures d'épicerie, leurs hypothèques et leurs autres dépenses. Le gouvernement n'a aucune excuse pour offrir ce qu'il offre à sa Fonction publique.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la plupart des traitements de la fonction publique sont fixés par le truchement de la négociation collective conformément aux dispositions de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Lorsque les parties sont incapables d'en venir à une entente, la loi prévoit d'autres moyens de règlement du différend, l'arbitrage qui lie les parties, comme cela s'est produit par exemple, pour les infirmières ou, dans d'autres cas, la conciliation et parfois la grève. S'il s'agit d'arbitrage, le tribunal est autorisé à considérer tous les facteurs, y compris les recommandations de l'employeur de l'agent de négociation. La décision du tribunal d'arbitrage lie à la fois l'employeur et l'agent de négociation. Dans un tel cas, le tribunal d'arbitrage doit